

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2100

présenté par
M. Travert

ARTICLE 23 BIS

À l’alinéa 7, substituer aux mots :

« dépasse la somme de »

les mots :

« est supérieur à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.